

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL****CHARGÉ DE L'ASSISTANCE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PROJET DE PROGICIEL DE GESTION****INTEGREE WEB COLLABORATIF (Tranche ferme)****1. CONTEXTE**

Le Fonds routier est un établissement public à caractère spécial. Il est institué le 8 avril 1996 par la loi n° 96/07 portant protection du patrimoine routier national modifiée et complétée par la loi n°98/011 du 14 juillet 1998. Il a pour mission à travers son « guichet entretien » le financement et le paiement des prestations relatives à : (i) l'entretien courant et périodique du réseau routier prioritaire ; (ii) la prévention et la sécurité routière ; (iii) la protection du patrimoine routier national.

Le 22 juillet 2004, il est reformé par la loi n°2004/021, qui a élargi ses missions au financement des opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes dans le cadre d'un « guichet investissement » distinct et indépendant du « guichet entretien ».

Le Fonds est chargé du financement de l'entretien, de la réhabilitation et de la sécurité routiers à travers : (i) l'appui à la programmation, (ii) le visa des contrats, (iii) le traitement des décomptes et (iv) le paiement des prestations.

Dans l'exercice de ses missions, le Fonds s'appuie sur son système d'information (SI) dont certaines briques sont essentielles.

Dans son rapport clos au 31 décembre 2020, le Commissaire aux comptes du Fonds routier a relevé des faiblesses dans le SI.

Par la suite, par résolution n°00019/ADM/FR/PCG/COGE/21 du 14 juillet 2021, prise au cours de sa 243^e session, le Comité de gestion demande à l'Administrateur de lui soumettre un rapport circonstancié sur la mise en œuvre de la phase 3 de TOMPRO, assorti de propositions sur les perspectives d'amélioration et/ou de modernisation du système d'information du Fonds routier.

En application de cette résolution, l'Administrateur du Fonds a mis en place une Commission chargée de procéder à la revue complète du système d'information du Fonds routier. Les travaux de cette Commission ont permis de réaliser le diagnostic dudit système et de proposer un système d'information cible susceptible de répondre aux préoccupations actuelles.

Le Schéma directeur système d'information (SDSI) élaboré par ladite commission révèle que le SI actuel présente une absence : d'interface avec les acteurs externes, de possibilité de travail à distance ; de cartographie de la sensibilité des applications utilisées ; d'une documentation pour les bases de données des applications ; des outils d'aide à la décision ; d'un dispositif de sauvegarde distant. De plus, on relève également : l'obsolescence technologique de TOMPORTAIL, la non intégration de tous les acteurs internes (le Contrôle financier par exemple) dans la chaîne de traitement et la régularité des dysfonctionnements et des insuffisances dans l'organisation de l'entité en charge du management et la gestion du SI (une seule personne).

Pour remédier à cette situation le Fonds routier envisage recruter une entreprise chargée de concevoir et développer un progiciel de gestion intégrée web collaboratif. Compte tenu de l'importance et de l'envergure de ce projet, l'Administrateur du fonds souhaite se faire accompagner par un consultant individuel chargé de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dudit projet.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. Objectif général

L'objectif général est d'assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage du projet de progiciel de gestion intégrée web collaboratif (Tranche ferme)

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique il s'agira :

- d'assister le Maître d'ouvrage dans la conception du cahier des charges et suivi technique du projet ;
- d'assister le Maître d'ouvrage dans la sélections du prestataire ;
- d'assurer la bonne qualité du produit ;
- de rendre compte des avancements au Maître d'ouvrage.

3. CONSISTANCE DE LA MISSION

Pour atteindre les objectifs ci-dessus présentés, le consultant devra :

- planifier les différentes phases de réalisation du projet ;
- consulter et recueillir les éléments nécessaires qui lui permettront d'élaborer le cahier des charges techniques ;
- instaurer une organisation, des méthodes et des outils de travail (planification, suivi, évaluation, communication, etc.);
- assurer le bon déroulement du projet du début à la fin ;
- définir les tests et participer aux recettes techniques pour s'assurer du bon fonctionnement des modules développés et de la solution dans son intégralité;
- vérifie entre autres la conformité des livrables selon les exigences stipulées dans le cahier des charges ;
- faire des restitutions régulières au Maître d'ouvrage sur l'avancée du projet ;
- organiser la maintenance ;
- superviser le déploiement de la nouvelle solution ;
- participer à la formation des utilisateurs ;
- donner un avis technique clair au maître d'ouvrage en ce qui concerne la solution développée.

4. LIVRABLES

Le consultant produira les livrables suivant:

Désignation	
1	Le Cahier des charges
2	Le Planning du projet
3	Les Rapports mensuels de progression et de suivi
4	Le Plan d'assurance qualité
5	Le Procès-verbal de recette usine
6	Les documents d'accompagnement au changement

5. DELAI ET DEROULEMENT DE LA MISSION

La durée prévisionnelle pour le déroulement de la mission est de neuf (09) mois.

6. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le consultant sera sélectionné suivant la procédure définie par les articles 117 et 118 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant codes des marchés publics relativement aux modalités de recrutement des consultants individuels.

7. CRITÈRES DE PRÉQUALIFICATION

La préqualification se fera sur la base des critères ci-après :

- qualification de l'expert : 85 pts
 - compréhension de la mission : 10 pts
 - présentation de l'offre : 5 pts

A- Qualifications de l'expert 85 pts

La présente mission s'adresse aux consultants ayant des compétences avérées dans la conduite des projets relatifs à l'intégration ou au développement de progiciels.

La mission sera réalisée par un expert ayant le profil défini comme suit :

- titulaire d'au moins un diplôme universitaire BAC + 5 en informatique avec 15 ans d'expérience minimum;
 - bonne expérience générale ;
 - bonnes références dans les progiciels de gestion intégrés.

La grille de notation est définie comme suit :

- Titulaire d'au moins un diplôme universitaire BAC + 5 en informatique (15 pts) ;
 - Certification dans la gestion des projets (10 pts) ;
 - Expérience professionnelle générale dans le domaine de l'informatique : 15 pts (1 pt par année) ;
 - références dans des projets de développement de progiciels intégrés ou d'intégration des ERP : 20 pts (4 pts par mission) ;
 - références dans en tant que Chef de mission de projets informatiques 15 pts (3 pts par référence) ;
 - références avec des administrations publiques : 10 pts (2.5 par missions).

B – Compréhension de la mission

- Pertinence de la méthodologie : 5 pts ;
 - Présentation du chronogramme : 5 pts.

C – Présentation du dossier

- Sommaire, pagination : 02 pts ;
 - Lisibilité des documents présentés : 02 point ;
 - Intercalaires : 01 point.

Seuls les Consultants ayant réalisé un score **d'au moins 70/100** seront prés qualifiés.

Dès l'adoption du rapport de pré qualification par la Structure interne de gestion des marchés publics, le consultant classé meilleur recevra les termes de référence de la mission pour préparer sa proposition financière.

V – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la réalisation de la mission. Pour être jugé recevable, le dossier du consultant devra impérativement contenir les pièces suivantes :

- a) le CV détaillé de l'expert;
 - b) la copie du diplôme certifiée par l'autorité compétente;
 - c) la copie certifiée de la certification en gestion des projets;
 - d) les preuves des références de l'expert (procès-verbaux de réception, attestations de service fait, copies des premières et dernières pages des contrats, etc.);
 - e) la copie de l'attestation d'immatriculation.

Les autres pièces administratives du Consultant seront exigées à l'étape suivante en cas de préqualification.

VI – DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le pli fermé contenant la manifestation d'intérêt en six (06) exemplaires dont un (01) original et six (05) copies et portant la mention : « Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de la maîtrise d'œuvre du projet de progiciel de gestion intégrée web collaboratif (Tranche ferme). A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ». Il sera déposé au plus tard le 23 février 2023 à 15h00 heures à l'adresse suivante :

FONDS ROUTIER :

Immeuble SNI 12^{ème} étage – porte 12-01 – COURRIER
BP 6221 Yaoundé – CAMEROUN
Tél. : (237) 222 22 47 52

VII – FINANCEMENT

Le financement de la mission sera assuré par le budget de fonctionnement du Fonds routier – Exercice 2023 - Guichet Entretien.

L'Administrateur,

ESSAIE MOUSSA Aubin